

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme on le sait, il y a une division de la DEVCO qui a pour but de promouvoir le développement industriel du Cap-Breton. Alors, j'invite cette compagnie à développer autant que possible, et le plus rapidement possible, l'industrie, et il ne s'agit pas d'une chose que je peux faire du jour au lendemain.

[Traduction]

M. Muir: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il est exact qu'un plan de grande envergure attend actuellement son approbation sur son bureau? Dans l'affirmative, quand l'approuvera-t-il? Par ailleurs, quand nommera-t-il un vice-président chargé du développement industriel, poste vacant depuis de nombreux mois?

[Français]

L'hon. M. Marchand: A la première partie de la question, monsieur l'Orateur, la réponse est non, il n'y a pas de plan détaillé sur mon bureau. Quant au vice-président, nous espérons pouvoir le nommer le plus tôt possible.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA TENTATIVE DE PLACEMENT DE STUPÉFIANTS PAR
DES POLICIERS—DEMANDE D'ENQUÊTE

[Traduction]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme suite à ma question du 16 décembre au ministre de la Justice, au sujet du présumé placement de stupéfiants dans une habitation d'une petite ville de la Saskatchewan par des policiers de l'endroit, le solliciteur général nous dirait-il si la Gendarmerie royale du Canada a terminé son enquête à ce sujet? Dans le cas contraire, nous donnerait-il également l'assurance qu'on instituera une enquête publique pour savoir si ces allégations sont fondées?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Je vais sûrement étudier cette question, monsieur le président, et voir ce qu'il en est.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES BUREAUX DE TORONTO

[Traduction]

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre du Travail ou à son secrétaire parlementaire. Les bureaux de l'assurance-chômage à Toronto sont-ils si exigus que les requérants soient obligés de faire la queue à l'extérieur ou l'illustration dans le magazine *Time* signifie-t-elle autre chose?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable dans sa forme actuelle. Le député voudra peut-être la formuler différemment.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, la question me paraît urgente. N'a-t-on pas les installations qu'il faut? Ces gens sont à l'extérieur, au froid. Puis-je savoir si les bureaux à Toronto sont assez grands?

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour l'être, il faudrait qu'ils soient de la dimension d'un gratte-ciel.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on m'informe qu'il n'y a pas de queue à l'extérieur des bureaux de la Commission d'assurance-chômage au pays et que les photos du magazine *Time*, qui sont censées représenter des gens faisant la queue à l'extérieur de l'un de ces bureaux à Toronto, sont trompeuses puisque l'immeuble qu'on y voit n'appartient pas à la Commission d'assurance-chômage à Toronto.

M. Baldwin: De quelle ville s'agit-il alors? De Vancouver?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE MANQUE DE RÉPONSE À UNE QUESTION
INSCRITE AU «FEUILLETON»

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question, mais je ne sais pas exactement comment procéder. Peut-être Votre Honneur aura-t-il l'obligeance de me conseiller sur le point de savoir si je dois invoquer le Règlement ou poser une question au ministre de l'Agriculture. Voici ce dont il s'agit: il y a quelques semaines j'avais fait inscrire au *Feuilleton* une question dans laquelle je demandais au ministre de l'Agriculture quelques renseignements statistiques. L'une des parties de cette question était formulée comme suit:

Quels sont les nom et adresse des vendeurs de troupeaux...

J'ajouterai que la question avait trait à certains transferts.

Des voix: Oh!

M. Nesbitt: Un instant, s'il vous plaît. Je tiens à être précis, Votre Honneur, et j'ai eu quelque peine à voir sans mes lunettes. La question avait trait au transfert de contingents laitiers. Elle comportait huit parties, dont trois seulement sont pertinentes...

Une voix: Pertinentes par rapport à quoi?

M. Nesbitt: Quant à mon rappel au Règlement, du moins. Les parties pertinentes demandent, premièrement les nom et adresse des vendeurs des troupeaux, et les dates, d'avril à décembre 1970; deuxièmement, les nom et adresse des personnes dont les contingents laitiers ont été transférés dans chaque cas. Je signale, Votre Honneur, que le ministère de l'Agriculture exige que ces renseignements lui soient déclarés. La réponse que j'ai reçue du cabinet du ministre, du moins je présume que c'est de là qu'elle venait, déclare qu'il faudrait 700 heures-hommes pour obtenir ces renseignements élémentaires, qui doivent être consignés dans les livres du ministère. Puis-je demander au ministre pourquoi il faudrait 700 heures-hommes, ce qu'en toute franchise je ne puis croire, pour fournir ces renseignements exigés par la loi?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les transferts de quotas donnant droit aux subventions ne peuvent naturellement se faire qu'en-